

*Direction de la sécurité
et de la circulation routière*

**Décision du 18 mai 2006 de la Commission nationale
des experts en automobile**

NOR : *EQUS0611352S*

La Commission nationale des experts en automobile lors de sa réunion du 18 mai 2006 a établi la liste annuelle arrêtée pour l'année 2005-2006.

A cet effet, elle a :

- accepté 9 nouvelles candidatures, intégrées dans la liste ;
- pris en compte la qualification VGA à l'encontre de Laurence (Serge) ;
- pris acte de la cessation définitive d'activité de 21 experts.

La liste ainsi constituée, comporte 2 621 experts dont 10 n'ayant pas la qualification « VGA ».

La présente décision va faire l'objet d'un fascicule spécial n° 2006-2 du *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Il sera en vente auprès de la direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

Fait à Paris, le 13 juin 2006.

*Le
président,
J. Dardel*

*La secrétaire,
A. Prud'homme*